



## *Les Verts Commission mer et gestion du littoral*

St Nazaire, le 8 mai 2002

### **Compte-rendu de la réunion sur la gestion du littoral**

---

Présents : Jean-Paul Declercq, Christine Sandel, Michèle Pendelièvre, Catherine Boudigou, Patricia Gallerneau, Béatrice Legeais, Claude Lecointe, Jean-Jacques Faure, Denny Simonnet, Edwige Fadeieff.

Excusés : Claude Beaujard, Mariette Huido, Gilles Euzenat, Janick Moriceau, Daniel Cattelain.

Ordre du jour : Inventaire des problèmes littoraux, en vue de la rédaction d'une plaquette nationale à l'issue des journées d'été. Du fait de l'absence de certaines régions, nous développerons plutôt les problèmes du littoral de la région Pays de Loire.

Pas de globalisation des actions depuis la loi littoral modifiée depuis les accords de Matignon sur la Corse (article 12). Il existe de fortes différences entre la région PACA où les espaces boisés dans la zone des 100 mètres sont achetés pour construire, et le sud Loire, la Vendée, la zone artisanale du Croisic, où beaucoup de projets ont été interrompus grâce aux associations.

Dans les POS, la zone de continuité du bâti est autorisée dans la bande des 100 mètres. Lorsque les POS sont en contradiction avec la loi littoral, on peut attaquer en justice, bien que la loi ne protège pas les associations qui attaquent. Souvent les centres de thalassothérapie ou les stations d'épuration sont construits à moins de 100 mètres de la " laisse de haute mer ". Les zones humides à moins de 3 km sont concernées.

Le meilleur garant de la préservation des espaces littoraux est encore le Conservatoire National du Littoral.

La DIREN et la commission départementale des sites doivent être à même de répondre aux associations et élus si la loi littorale est bafouée.

Ports de plaisance : interdiction de construire de nouveaux ports (il manquerait, pour satisfaire toutes les demandes, 2 500 anneaux en Loire Atlantique), mais les extensions sont autorisées. Projets d'extension à Piriac, Pornichet, St Gildas, Pornic (géré par Vivendi et non par la Chambre de Commerce et d'Industrie). Les CCI freinent les extensions à cause des problèmes d'envasement (Pouliguen, traict du Croisic).

Le clapage des boues des ports :

Lorsque l'on creuse un port, il est interdit de mettre les boues de construction en mer. Par contre les boues de dragage peuvent être rejetées en mer. Le port de l'Herbaudière (plaisance et commerce) a fréquemment besoin de dragage. Les boues sont polluées en TBT. Les écologistes demandent le clapage en mer des boues non polluées, et que les boues polluées soient traitées à sec à terre. Deux enquêtes publiques ont été menées. Le Préfet a donné une durée de validité de 3 ans pour un seul dragage.

*Les Verts Commission Mer et gestion du Littoral*

### Problème de Donges et des ports autonomes en général :

Alors que dans les pays du Nord les directions portuaires concentrent leurs énergies au fonctionnement optimal de l'outil portuaire, les directeurs de ports en France pensent que leur rôle est d'augmenter les kilomètres de quai, même lorsque la nécessité économique n'est pas évidente.

C'est ainsi qu'après avoir décidé que le site de Donges-Est devrait être aménagé, les autorités du Port de Nantes St Nazaire ont mis la machine en route. Et, lorsqu'il est apparu que le projet initial d'en faire un quai à conteneur est apparu non viable, le projet a été modifié, pour prévoir, maintenant, un quai à pondéreux. Les Verts ont démontré que ce projet coûteux, qui détruira, s'il se concrétise, des vasières et roselières utiles à l'écosystème, est un non-sens économique.

D'une manière générale, la plupart sont à aménager pour développer le cabotage. A noter une possibilité de développement du batelage sur l'estuaire de la Loire

Les stations d'épuration (exemple de Livery qui rejette à la pointe de Penchâteau), ne sont pas aux normes dans la distance par rapport à la côte, ni dans la qualité de ses rejets.

Il ne faut pas oublier également les rejets en mer de la plaisance et de la pêche.

Catherine Boudigou nous parle du **littoral vendéen** avec les problèmes de Natura 2000 et les marais salants. Des personnalités politiques de droite exposent en réunion publique comment l'on peut détourner la loi littoral, ce qui est purement scandaleux ! A Noirmoutier on construit sur les champs de " patates " ... Le Préfet a bloqué l'implantation d'un camping à la Tranche s/mer, ainsi que l'extension d'une production de 20 000 canards. Dans ce département le Préfet soutient Natura 2000, ce qui ne semble pas être le cas partout !

Patricia Gallerneau nous informe qu'à **Pornichet** les promoteurs ont l'aval de la municipalité pour réaliser leurs projets, le 1<sup>er</sup> adjoint étant le directeur de " Berthelot constructions ".

Dégradation du trait de côte : les plages sont drainées afin que le sable ne parte pas avec la marée dans de nombreux endroits. Le cordon dunaire ne protège plus les premières constructions. Le nettoyage systématique des plages retire le goémon qui a le mérite de retenir le sable.

Les falaises s'effondrent à Pénestin, à St Nazaire et les chemins côtiers sur-fréquentés augmentent l'érosion naturelle.

Algues vertes : La mer est un bassin versant où tout ce qui se passe à terre arrive en mer . La Vilaine et le barrage d'Arzal provoque un boom planctonique et une invasion des algues vertes jusqu'à La Turballe. La commission mer-littoral se préoccupe des analyses de l'eau en fond de baie avec les algues vertes et demandera à IFREMER les résultats.

A cause de la pression touristique, écologique, urbanistique qui augmente les prix, les jeunes sont obligés de partir vivre ailleurs. la loi SRU n'est pas appliquée dans toutes les communes et celles-ci ont 20 ans pour rattraper leur retard.